

Département de  
Seine-et-Marne

-----  
VILLE DE PROVINS  
-----

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 FEVRIER 2025 – 19 H

### **PROCES - VERBAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 12 février à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaients présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE (arrivé à 19h20), Mme CANAPI, M. PATRON, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALI-CHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUYEYRE, Mme MARTIN, M. GAUFILLIER, Mme OCANA, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, Mme MAHIEU, M. VAUVRE, M. GRAJQEVCI, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme MORIN, M. BOUDIGNAT, Mme PETROFFE, M. DELVAUX, Mme PINEAU-LUMONI
Excusé(s) représenté(s)	M. JEUNEMAITRE, adjoint, par M. LAVENKA (jusqu'à 19h20) Mme CAMUSET, conseillère municipale, par M. PATRON M. BENECH, conseiller municipal, par M. MARCHAND M. JIBRIL, conseiller municipal, par Mme RAMEAUX M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par Mme PRADOUX Mme DAMEME, conseillère municipale, par Mme CANAPI M. HAMMOUMI, conseiller municipal, par Mme PETROFFE
Excusé(s) non Représenté(s)	M. PERCHERON
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	Mme PINEAU-LUMONI

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	26.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	6.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	1.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 05.02.2025	

---oooOooo---

## DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité (32 voix "pour"), Mme PINEAU-LUMONI est désignée secrétaire de séance.

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024

Adopté à l'unanimité (32 voix « pour »).

oooOooo

### ADMINISTRATION GENERALE ET COMMERCE

#### 2025.01 – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXERCEES PAR LE MAIRE

- Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de Provins a, par délibération en date du 24 mai 2020, donné délégation au Maire. Dans le cadre de ce dispositif, les actes suivants ont été signés :

- 2024.154 Convention avec la compagnie « VIRAGE PRODUCTIONS » pour l'organisation d'un spectacle le 18 janvier 2025 au CCSSA dans le cadre de la programmation culturelle 2024/2025. Montant : 13 715 € T.T.C
- 2024.155 Convention avec la compagnie « LA TETE DE MULE » pour l'organisation d'un spectacle le 4 Février 2025 au CCSSA dans le cadre de la programmation culturelle 2024/2025. Montant : 3 800 € T.T.C.
- 2024.156 Convention avec la compagnie « MARILU PRODUCTION » pour l'organisation d'un spectacle les 30 et 31 janvier 2025 dans le cadre de la programmation culturelle 2024/2025. Montant : 14 770 € T.T.C.
- 2024.157 Contrat de cession avec la compagnie « La Comète » pour l'organisation du spectacle « le formidable Noël de Serge » le 18/12/2024 dans le cadre des activités de la Bibliothèque de la Maison des Quartiers.
- 2024.158 Convention avec la compagnie « FAR PRODUCTION » pour l'organisation du spectacle de Noël le 7 décembre 2024 au CCSSA. Montant : 400 € T.T.C.
- 2024.159 Convention avec la compagnie « CROC'SCENE » pour l'organisation d'un spectacle les 7 et 8 avril 2025 au CCSSA dans le cadre de la programmation culturelle 2024/2025. Montant : 7 385 € T.T.C.
- 2024.160 Convention avec la compagnie « PONY PRODUCTION » pour l'organisation d'un spectacle le 13 mai 2025 au CCSSA dans le cadre de la programmation culturelle 2024/2025. Montant : 3 798 € T.T.C.
- 2024.161 Contrat de maintenance pour le logiciel d'archivage « Avenio » avec la société Di'X. Coût de la prestation : 828 € T.T.C/an.
- 2024.162 Souscription d'un contrat de maintenance avec LOGITUD Solutions pour le progiciel Municipol GVe (verbalisation électronique) jusqu'au 31 décembre 2025. Coût de la maintenance : 2 793,42 € T.T.C/an.
- 2024.163 Souscription d'un contrat de maintenance avec LOGITUD Solutions pour la maintenance des progiciels Municipol et Canis (Gestion de la Police Municipale et gestion des animaux dangereux) du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025. Coût de la maintenance : 1 082,99 € T.T.C/an.
- 2024.164 Souscription d'un contrat de maintenance avec LOGITUD Solutions pour la maintenance du progiciel Municipol (gestion mobile de la Police Municipale) du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025. Coût de la maintenance : 393,68 € T.T.C.
- 2024.165 Souscription d'un avenant au contrat de maintenance et d'assistance pour les progiciels Ciril en service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Coût des prestations : 18 806,54 € T.T.C/an.
- 2024.166 Indemnisation d'assurance par l'assureur AXA suite aux dégâts sur un candélabre sur le rond-point D619/ avenue du Général de Gaulle (Provins) - Montant net : 3 331,09 € puis : 1 110,36 € après réalisation des travaux.
- 2024.167 Convention de mise à disposition d'une salle à la Maison des Quartiers avec l'organisme BIMBAMJOB pour la réalisation d'actions d'insertion à destination des personnes bénéficiaires du RSA du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2025.
- 2024.168 Reprise d'une case de columbarium n° 405.4 accordée à M. FLIPOTIN, cimetière Ville Basse ancien pour rétrocession à la Ville. Montant du remboursement : 206 €
- 2024.169 Indemnisation assurance proposé par l'assureur AXA suite à un dégâts sur un candélabre, rond-point D619/D231 ; Montant du remboursement : 3 368,59 € puis 1 072,86 € après travaux.

2024.170 *Marché 2024/14/04 avec la société CABRI pour la requalification de la ceinture verte de Provins – lot n°4 : maçonnerie. Montant : 512 456,20 € H.T.*

- *il convient d'en informer l'Assemblée Municipale en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

**DEBAT :** Monsieur LAVENKA présente les grandes lignes de la délibération et demande s'il y a des remarques particulières sur ce compte rendu. Pas de remarque particulière.

**VOTE DU CONSEIL :** A l'unanimité (32 voix « pour ») le conseil municipal prend acte.

## **2025.02 – CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION - RENOUVELLEMENT**

- Le Centre de Gestion de Seine-et-Marne est un établissement public administratif institué par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dont l'affiliation est obligatoire pour les collectivités de moins de 350 agents dont la Ville de Provins ;
- Le Centre de Gestion assure des missions obligatoires confiées par la loi telles que l'organisation de concours, le fonctionnement des commissions paritaires, la promotion interne, les conseils de discipline, etc.
- Parallèlement, le Centre de Gestion propose des prestations facultatives (gratuites ou payantes) auxquelles les collectivités peuvent avoir recours ponctuellement. Ces missions peuvent porter sur l'accompagnement des collectivités dans l'application des règles statutaires (gestion du personnel, formation sur des thèmes spécifiques, hygiène, sécurité, etc.
- Le Conseil Municipal a délibéré initialement le 8 février 2018 (délibération n°2018.03) pour adhérer à cette convention unique annuelle qui ouvre un droit d'accès permanent à toutes les réunions d'information sur inscription préalable ainsi qu'aux autres prestations sur simple bon de commande dès lors qu'elles sont payantes (mise à disposition de personnel, missions spécifiques). L'adhésion est valable un an.
- CONSIDERANT l'intérêt de renouveler la signature, au titre de l'année 2025, d'une telle convention dont le but est de simplifier les démarches administratives au recours des prestations du Centre de Gestion ;

### **Il est demandé à l'Assemblée Municipale :**

- ⇒ De renouveler la signature de la convention annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Seine-et-Marne au titre de l'année 2025.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**DEBAT :** Monsieur LAVENKA donne la parole à M. JEUNEMAITRE qui présente les grandes lignes de la délibération.

Monsieur LAVENKA rappelle que l'affiliation est obligatoire pour les collectivités de moins de 350 agents et que la convention doit être signée chaque année.

Pas de remarque particulière.

**VOTE DU CONSEIL :** A l'unanimité (32 voix « pour »),

## **SPORTS**

### **2025.03 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A UNE ASSOCIATION SPORTIVE DANS LE CADRE DU « SOUTIEN AUX ACTIVITES ASSOCIATIVES »**

- Vu la demande présentée par « **l'Association Sportive de l'Internat d'Excellence de Sourdun** » afin de proposer des activités sportives aux élèves de l'établissement et favoriser les échanges avec le monde sportif Provinois.
- Considérant que cette association sollicite une aide financière de la Ville pour développer et promouvoir les bienfaits de l'activité physique.
- Considérant le partenariat avec le club de football du CPSP et la contribution de l'association à l'organisation de rencontres sur un terrain synthétique homologué.

La ville souhaite encourager ces échanges et propose une aide à hauteur de **1 500 €** pour la participation aux frais liés à ses actions.

**Il est demandé à l'Assemblée Municipale :**

⇒ D'attribuer la subvention exceptionnelle suivante :

ASSOCIATION SPORTIVE DE L'INTERNAT D'EXCELLENCE DE SOURDUN..... **1 500 €**

Soit un montant total de..... **1 500 €**

- ⇒ Il est rappelé que les crédits sont disponibles à l'article à l'article 65748/321 du budget 2025.
- ⇒ D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes consécutifs aux décisions prises ci-dessus.

**DEBAT :** Monsieur LAVENKA donne la parole à M. PATRON qui présente les grandes lignes de la délibération.

Pas de remarque particulière.

**VOTE DU CONSEIL :** A l'unanimité (32 voix « pour »),

**COHESION SOCIALE, PETITE ENFANCE ET POLITIQUE DE LA VILLE**

**2024.04 – RESEAU D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP) – ACTIONS PARENTALITE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2025**

- Le réseau d'écoute, d'appui, d'accompagnement des parents (REAAP) est un dispositif émanant du ministère du travail, des relations sociales, de la famille de la solidarité et de la ville. Il vise à accompagner les familles dans leurs responsabilités éducatives et à valoriser leurs compétences parentales. Le REAAP 77 est piloté par la CAF de Seine et Marne.
- Pour mémoire, la Maison des Quartiers avait participé en 2023 et 2024 à ce dispositif au titre de l'accompagnement des familles. Ces rencontres sont des temps privilégiés entre parents, des professionnels et des institutions permettant d'apporter un appui aux parents et renforcer des liens sociaux.

La Maison des Quartiers a organisé en 2024 :

- Des temps de rencontre parent/enfant :
  - 8 ateliers le mercredi après-midi, avec une moyenne 12 enfants et 8 parents présents par séance, et
  - 2 sorties cueillette avec 16 participants par sortie
- 11 Cafés rencontre : avec une moyenne de 6 à 8 parents
- 2 exposés/débats avec une moyenne de 7 participants sur des sujets parentalité/éducation
- 1 conférence avec 7 participants.

Ces actions ont permis de toucher environ 180 personnes (parents/enfants) et avaient été subventionnées à hauteur de 6 600 € par la CAF et 1500€ par la MSA.

- Les actions engagées au titre de l'année 2025 devront :
  - Favoriser les conditions de l'échange entre les parents et entre les professionnels : exposé, débats.
  - Permettre d'accompagner les parents et les conforter dans leur rôle parental à des moments clefs de leur parcours familial : « les cafés rencontre » avec des thématiques en concertation avec les besoins des parents
  - Viser à créer ou à renouer des liens et à permettre à nouveau le dialogue parent/enfant/adolescent : lieux d'écoute, de médiation, ateliers ludiques, culturels et créatifs...
  - Favoriser la mise en présence des parents pour confronter et mutualiser leurs expériences : groupes de parole, groupes parents/enfants,...
  - Viser à ce que les parents trouvent, eux-mêmes, les ressources et leurs propres solutions à leur questionnement grâce à leurs échanges ou à leur soutien réciproque
- Pour cette année 2025, une subvention de 7 000.00 € est demandée à la CAF et 1500€ à la MSA.

- Considérant qu'à travers ce dispositif, la Ville de Provins, par l'intermédiaire de la Maison des Quartiers-Centre Social, remplit un rôle important de médiation entre les générations et entre les familles et que ces actions participent à l'équilibre social du quartier.

### Il est demandé à l'Assemblée Municipale :

- ⇒ De se prononcer sur la demande de subvention à la CAF au titre de l'année 2025, ainsi qu'à la MSA.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**DEBAT :** Monsieur LAVENKA donne la parole à Mme PRADOUX qui présente les grandes lignes de la délibération et donne lecture des 5 actions qu'il est proposé d'engager au titre de l'année 2025.

Pas de remarque particulière.

**VOTE DU CONSEIL :** A l'unanimité (32 voix « pour »),

## FINANCES ET PROMOTION TERRITORIALE

### 2025.05 – BUDGET PRINCIPAL – REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024

- Vu l'article R. 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats,
- Considérant que ces résultats sont justifiés par :
  - ✓ Une fiche de calcul établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public,
  - ✓ Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2024 (établis par l'ordonnateur),

### Il est demandé à l'Assemblée Municipale :

- ⇒ De constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2024

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2024	20 470 082,99	22 079 519,72	1 609 436,73
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		5 625 533,45	5 625 533,45
	Résultats à affecter	20 470 082,99	27 705 053,17	7 234 970,18
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2024	7 524 663,50	8 069 876,49	545 212,99
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>	355 892,54		-355 892,54
	Solde global d'exécution	7 880 556,04	8 069 876,49	189 320,45
Restes à réaliser au 31/12/2024	Fonctionnement			
	Investissement	4 964 744,68	3 324 443,68	-1 640 301,00
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	12 845 300,72	11 394 320,17	-1 450 980,55
Résultats cumulés 2024 (y compris RAR en Inv)		33 315 383,71	39 099 373,34	5 783 989,63
Affectation 2024	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			1 450 980,55
	Report en fonctionnement <i>en Recettes, ligne 002</i>			5 783 989,63

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants affectés, l'Assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivante le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2025.

Résultat global de la section de fonctionnement 2024	7 234 970,18
Solde d'exécution de la section d'investissement 2024	189 320,45
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2024	-1 640 301,00
Besoin de financement de la section d'investissement	-1 450 980,55
Couverture du besoin de financement 2024 (compte 1068)	1 450 980,55
Solde du résultat de fonctionnement	5 783 989,63

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**DEBAT :** Monsieur LAVENKA donne la parole à M. MARCHAND pour la présentation synthétique du résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2024 telle qu'elle a été présentée en commission des finances.

Monsieur MARCHAND conclut sa présentation en annonçant un résultat de clôture pour 2024 de 5,7 M€ (arrondi).

Monsieur LAVENKA indique que ce résultat est finalement supérieur à celui présenté dans la présentation du ROB qui avait été estimé à 5,4 M€ (arrondi).

Pas de remarque particulière.

**VOTE DU CONSEIL :** A l'unanimité (32 voix « pour »)

#### **2025.06 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024**

- Vu l'article R. 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats,
- Considérant que ces résultats sont justifiés par :
  - ✓ Une fiche de calcul établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public,
  - ✓ Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2024 (établis par l'ordonnateur),

**Il est demandé à l'Assemblée Municipale :**

⇒ De constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2024

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2024	460 937,85	348 099,91	-112 837,94
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		1 085 807,97	1 085 807,97
	Résultats à affecter	460 937,85	1 433 907,88	972 970,03
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2024	312 021,76	463 699,96	151 678,20
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>		748 927,53	748 927,53
	Solde global d'exécution	312 021,76	1 212 627,49	900 605,73
Restes à réaliser au 31/12/2024	Fonctionnement			
	Investissement	211 938,42	12 717,00	-199 221,42
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	523 960,18	1 225 344,49	701 384,31
Résultats cumulés 2024 (y compris RAR en Inv)		984 898,03	2 659 252,37	1 674 354,34
Affectation 2024	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			0,00
	Report en fonctionnement <i>en Recettes, ligne 002</i>			972 970,03

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants affectés, l'Assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivante le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2025.

Résultat global de la section de fonctionnement 2024	972 970,03
Solde d'exécution de la section d'investissement 2024	900 605,73
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2024	-199 221,42
Excédent de financement de la section d'investissement	701 384,31
Couverture du besoin de financement 2024 (compte 1068)	0,00
Solde du résultat de fonctionnement	972 970,03

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**DEBAT :** Monsieur LAVENKA donne la parole à M. MARCHAND qui présente les chiffres et conclut sur un montant de 973 M€ (arrondi) comparable au résultat de clôture de 2023 qui est de 1 M€ (arrondi). Pas de remarque particulière.

**VOTE DU CONSEIL :** A l'unanimité (32 voix « pour »).

Arrivée de M. JEUNEMAITRE

#### 2024.07 – BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 -

- Vu le projet de Budget primitif 2025 présenté par le Maire et qui comprend :

⇒ le budget principal,

**Il est demandé à l'Assemblée Municipale :**

⇒ D'adopter le budget principal 2025.

⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**DEBAT :** Monsieur LAVENKA donne la parole à Monsieur MARCHAND qui expose les grandes lignes du budget 2025 et rappelle que les conseillers ont déjà pu examiner en commission les prévisions de dépenses et recettes relatives à leur délégation. Il fait ensuite l'exposé ci-dessous :

« Les informations financières et fiscales de la commune sont retracées dans les ratios ci-dessous :

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	12 268
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) (fiche individuelle DGF)	190
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel adhère : Communauté de Communes du Provinois	

Informations fiscales (1)				réf fiche individuelle 2024	
Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab.		Moyennes nationales de la strate	
Fiscal	Financier	(population DGF)		Fiscal	Financier
11 322 404	13 042 007	908,846043	1 046,87807	1 203,56	1 284,44

Informations financières - ratios		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (données 2023)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 664	1 203
2	Produit des impositions directes/population	621	661
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	2 186	1 415
4	Dépenses d'équipement brut/population	790	364
5	Encours de dette/population	1 552	820
6	DGF/population	138	175
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (3)	60,9%	58,9%
8	Dépenses de fonct. Et remb. Dette en capital/recettes réelles de fonc	84,5%	91,2%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	36,1%	25,7%
10	Encours de la dette/recettes de fonctionnement (2)	71,0%	57,9%

La section de fonctionnement 2025 s'élève à 27 438 540.94 € tout compris : les prévisions réelles, les opérations d'ordre et la reprise des résultats de 2024.

Selon le même principe, la section d'investissement s'élève quant à elle à 18 861 542.68 €.

Les grandes masses :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Dépenses réelles	20 928 540,94		Recettes réelles	21 454 551,31
	Opérations d'ordre	510 000,00		Opérations d'ordre	200 000,00
023	Autofinancement	6 000 000,00		002 Résultat 2024	5 783 989,63
		<b>27 438 540,94</b>			<b>27 438 540,94</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Dépenses réelles	8 178 487,00		Recettes Réelles	4 548 798,00
	Remboursement dette	2 300 000,00			
	Opérations d'ordre	538 000,00		Opérations d'ordre	848 000,00
			1641	Emprunt d'équilibre	2 500 000,00
	Dépenses d'équilibre	2 880 311,00		021 Autofinancement	6 000 000,00
	Restes à réaliser	4 964 744,68		001 Résultat 2024	189 320,45
		<b>18 861 542,68</b>		Restes à réaliser	3 324 443,68
			1068	Couverture du déficit	1 450 980,55
					<b>18 861 542,68</b>
<b>BUDGET TOTAL</b>		<b>46 300 083,62</b>	<b>BUDGET TOTAL</b>		<b>46 300 083,62</b>

L'évolution :

Dépenses de Fonctionnement	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Opérations réelles	18 806 068,90	21 029 932,20	19 606 636,76	20 928 540,94
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>18 806 068,90</b>	<b>21 029 932,20</b>	<b>19 606 636,76</b>	<b>20 928 540,94</b>
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	395 406,18	5 740 000,00	863 446,23	6 510 000,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>19 201 475,08</b>	<b>26 769 932,20</b>	<b>20 470 082,99</b>	<b>27 438 540,94</b>

Recettes de Fonctionnement	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Chapitre 002, Résultat de fonctionnement reporté	5 566 281,06	5 625 533,45	5 625 533,45	5 783 989,63
Opérations réelles	21 258 844,44	20 944 398,75	21 890 440,47	21 454 551,31
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>26 825 125,50</b>	<b>26 569 932,20</b>	<b>27 515 973,92</b>	<b>27 238 540,94</b>
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	195 306,72	200 000,00	189 079,25	200 000,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>27 020 432,22</b>	<b>26 769 932,20</b>	<b>27 705 053,17</b>	<b>27 438 540,94</b>

Dépenses d'Investissement	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Chapitre 001, Déficit d'investissement reporté	2 883 779,35	355 892,54	355 892,54	0,00
Opérations réelles	6 470 166,31	8 097 755,00	7 276 327,62	10 478 487,00
Dépense d'équilibre	0,00	3 073 182,00	0,00	2 880 311,00
Restes à réaliser	4 323 967,89	4 323 967,89	4 964 744,68	4 964 744,68
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>13 677 913,55</b>	<b>15 850 797,43</b>	<b>12 596 964,84</b>	<b>18 323 542,68</b>
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	292 717,14	538 000,00	248 335,88	538 000,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>13 970 630,69</b>	<b>16 388 797,43</b>	<b>12 845 300,72</b>	<b>18 861 542,68</b>
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>33 172 105,77</b>	<b>43 158 729,63</b>	<b>33 315 383,71</b>	<b>46 300 083,62</b>

Recettes d'Investissement	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Chapitre 001, Excédent d'Investissement reporté				189 320,45
Chapitre 1068, Couverture du déficit	2 259 939,40	2 193 423,69	2 193 423,69	1 450 980,55
Opérations réelles	4 538 014,26	3 630 937,00	2 953 749,94	4 548 798,00
Emprunt d'équilibre	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 500 000,00
Restes à réaliser	2 486 436,74	2 486 436,74	3 324 443,68	3 324 443,68
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>11 284 390,40</b>	<b>10 310 797,43</b>	<b>10 471 617,31</b>	<b>12 013 542,68</b>
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	492 816,60	6 078 000,00	922 702,86	6 848 000,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>11 777 207,00</b>	<b>16 388 797,43</b>	<b>11 394 320,17</b>	<b>18 861 542,68</b>
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>38 797 639,22</b>	<b>43 158 729,63</b>	<b>39 099 373,34</b>	<b>46 300 083,62</b>

## Un vote par chapitres :

Dépenses de Fonctionnement	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
<b>Opérations réelles</b>	<b>18 806 068,90</b>	<b>21 029 932,20</b>	<b>19 606 636,76</b>	<b>20 928 540,94</b>
Chapitre 011, Charges de gestion courante	5 746 812,57	6 255 945,20	6 143 505,94	6 332 639,86
Chapitre 012, Charges de personnel	11 526 675,84	12 796 741,00	11 875 479,91	12 616 415,93
Chapitre 014, Atténuation de produits	15 010,00	50 000,00	16 985,00	50 000,00
Chapitre 022, Dépenses imprévues				
Chapitre 65, Autres charges de gestion courante	941 076,05	1 120 646,00	1 002 001,81	1 156 785,15
Chapitre 66, Charges financières	561 946,21	755 000,00	552 904,00	720 000,00
Chapitre 67 68, Charges exceptionnelles	14 548,23	51 600,00	15 760,10	52 700,00
022 Dépenses imprévues				
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>18 806 068,90</b>	<b>21 029 932,20</b>	<b>19 606 636,76</b>	<b>20 928 540,94</b>
<b>SOUS TOTAL Opérations d'ordre</b>	<b>395 406,18</b>	<b>5 740 000,00</b>	<b>863 446,23</b>	<b>6 510 000,00</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>19 201 475,08</b>	<b>26 769 932,20</b>	<b>20 470 082,99</b>	<b>27 438 540,94</b>

Recettes de Fonctionnement	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
<b>Chapitre 002, Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>5 566 281,06</b>	<b>5 625 533,45</b>	<b>5 625 533,45</b>	<b>5 783 989,63</b>
<b>Opérations réelles</b>	<b>21 258 844,44</b>	<b>20 944 398,75</b>	<b>21 890 440,47</b>	<b>21 454 551,31</b>
Chapitre 012 013, Atténuation de charges	32 185,60	22 308,00	30 836,68	20 308,00
Chapitre 70, Produits des services, domaine et divers	2 016 829,04	1 891 985,00	2 072 523,92	2 136 491,56
Chapitre 73, Impôts et taxes	4 137 777,75	4 137 777,75	3 984 003,75	3 911 254,75
Chapitre 731, Fiscalité Locale	7 896 156,76	8 049 295,00	7 971 994,92	8 344 353,00
Chapitre 74, Dotations, subventions et participations	6 290 066,02	6 019 978,00	6 355 782,74	6 145 169,90
Chapitre 75, Autres produits de gestion courante	812 582,87	823 055,00	944 474,14	896 974,10
Chapitre 76, Produits financiers				
Chapitre 77, Produits exceptionnels	73 246,40		503 506,85	
Chapitre 78, Reprise sur provision			27 317,47	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>26 825 125,50</b>	<b>26 569 932,20</b>	<b>27 515 973,92</b>	<b>27 238 540,94</b>
<b>SOUS TOTAL Opérations d'ordre</b>	<b>195 306,72</b>	<b>200 000,00</b>	<b>189 079,25</b>	<b>200 000,00</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>27 020 432,22</b>	<b>26 769 932,20</b>	<b>27 705 053,17</b>	<b>27 438 540,94</b>

Dépenses d'investissement	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
<b>Chapitre 001, Déficit d'investissement reporté</b>	<b>2 883 779,35</b>	<b>355 892,54</b>	<b>355 892,54</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations réelles</b>	<b>6 470 166,31</b>	<b>8 097 755,00</b>	<b>7 276 327,62</b>	<b>10 478 487,00</b>
Chapitre 10, Dotations, fonds divers et réserves				
Chapitre 13, Subventions d'investissement				
Chapitre 16, Emprunts et dettes assimilées	2 070 558,17	2 220 000,00	1 977 981,41	2 320 000,00
Chapitre 20, Immobilisations incorporelles	96 459,87	61 200,00	129 877,24	66 500,00
Chapitre 204, Subvention d'équipement versées				
Chapitre 21, Immobilisations corporelles	469 446,14	610 955,00	646 959,39	697 824,00
Chapitre 23, Immobilisations en cours	3 833 702,13	5 205 600,00	4 521 509,58	7 394 163,00
Chapitre 27, Immobilisations financières				
<b>Restes à réaliser</b>	<b>4 323 967,89</b>	<b>4 323 967,89</b>	<b>4 964 744,68</b>	<b>4 964 744,68</b>
<b>Dépense d'équilibre</b>		<b>3 073 182,00</b>		<b>2 880 311,00</b>
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>13 677 913,55</b>	<b>15 850 797,43</b>	<b>12 596 964,84</b>	<b>18 323 542,68</b>
<b>SOUS TOTAL Opérations d'ordre</b>	<b>292 717,14</b>	<b>538 000,00</b>	<b>248 335,88</b>	<b>538 000,00</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>13 970 630,69</b>	<b>16 388 797,43</b>	<b>12 845 300,72</b>	<b>18 861 542,68</b>

Recettes d'investissement	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
<b>Chapitre 001, Excédent d'investissement reporté</b>				<b>189 320,45</b>
<b>Chapitre 1068, Couverture du déficit</b>	<b>2 259 939,40</b>	<b>2 193 423,69</b>	<b>2 193 423,69</b>	<b>1 450 980,55</b>
<b>Opérations réelles</b>	<b>4 538 014,26</b>	<b>3 630 937,00</b>	<b>2 953 749,94</b>	<b>4 548 798,00</b>
024 vente de patrimoine				
Chapitre 10, Dotations, fonds divers et réserves	1 587 242,56	600 000,00	1 262 629,24	500 000,00
Chapitre 13, Subventions d'investissement	2 944 479,75	3 010 937,00	1 689 408,92	4 028 798,00
Chapitre 16, Emprunts et dettes assimilées	6 291,95	20 000,00	1 711,78	20 000,00
Chapitre 21, Immobilisations corporelles				
Chapitre 23, Immobilisations en cours				
<b>Reste à réaliser</b>	<b>2 486 436,74</b>	<b>2 486 436,74</b>	<b>3 324 443,68</b>	<b>3 324 443,68</b>
<b>Emprunt d'équilibre</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>2 500 000,00</b>
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>11 284 390,40</b>	<b>10 310 797,43</b>	<b>10 471 617,31</b>	<b>12 013 542,68</b>
<b>SOUS TOTAL Opérations d'ordre</b>	<b>492 816,60</b>	<b>6 078 000,00</b>	<b>922 702,86</b>	<b>6 848 000,00</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>11 777 207,00</b>	<b>16 388 797,43</b>	<b>11 394 320,17</b>	<b>18 861 542,68</b>

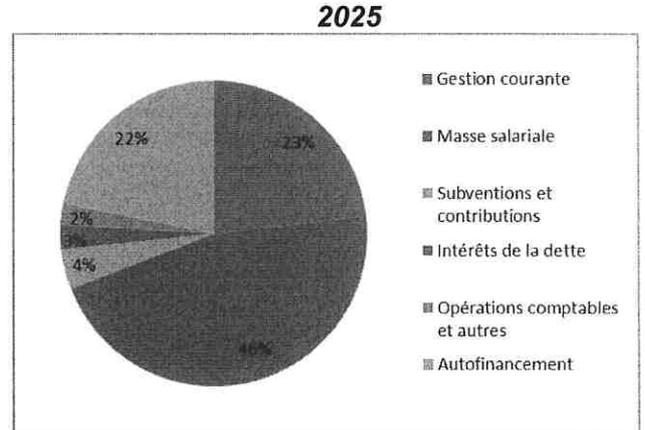
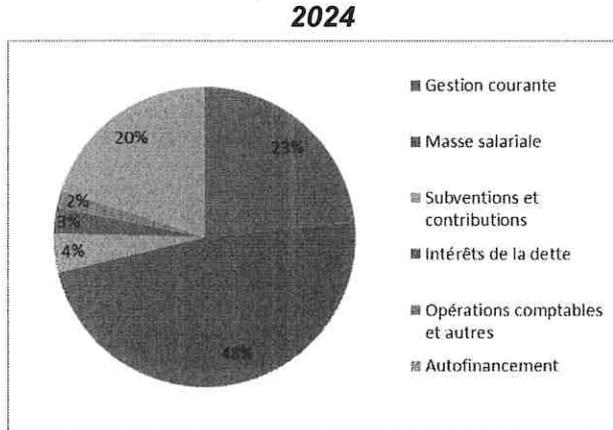
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>33 172 105,77</b>	<b>43 158 729,63</b>	<b>33 315 383,71</b>	<b>46 300 083,62</b>
---------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>38 797 439,22</b>	<b>43 158 729,63</b>	<b>39 099 373,34</b>	<b>46 300 083,62</b>
---------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

## Le budget 2025 en fonctionnement :

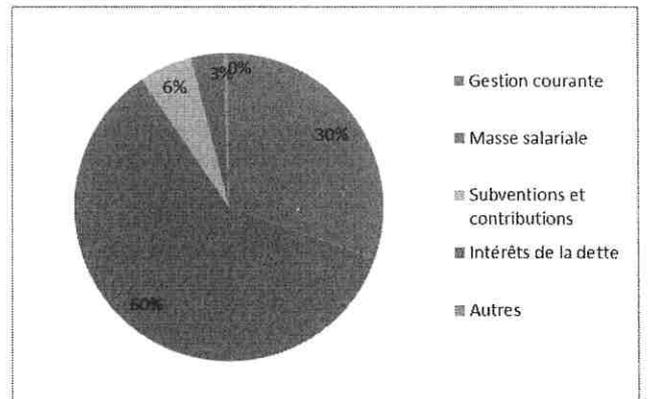
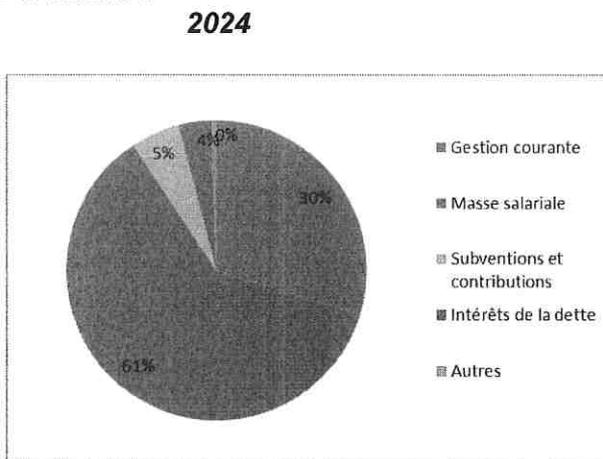
### Les dépenses de fonctionnement

La structure des dépenses : 27.438 M€

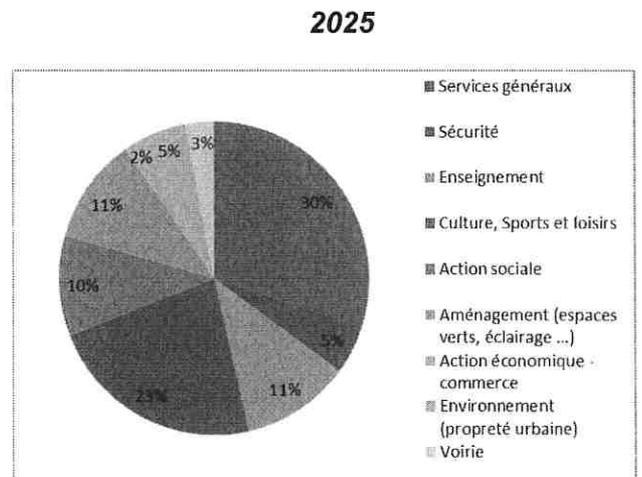
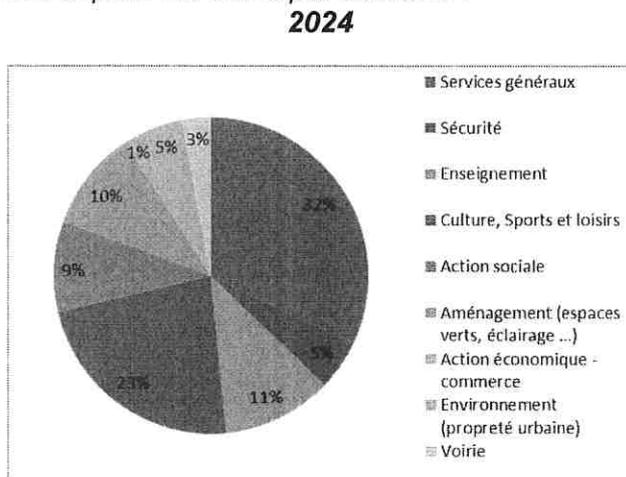


Les dépenses réelles : 20.928 M€

Par nature :



Les dépenses réelles par domaine :



Les dépenses réelles se décomposent de la manière suivante :

- **Les charges de gestion (011) : 6 332 639.86 €**

L'objectif premier est toujours de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.

Ces charges regroupent les achats courants, les services extérieurs, les impôts et taxes.  
La rationalisation des moyens est poursuivie.

Les dépenses sont maîtrisées.

Concernant les fluides,

- ✓ 600 000 € d'électricité sont prévus en 2025 dans le cadre de notre marché subséquent qui nous permet d'effectuer une mise en concurrence annuelle,
- ✓ 190 000 € d'eau potable,
- ✓ 436 000 € de gaz avec un maintien des efforts menés en termes d'économie d'énergie.

Les dépenses liées à la sécurité (alarmes, contrôles d'électricité et de gaz, télésurveillance, extincteurs ...) ont été prévues au regard des contrats en cours et de la périodicité des contrôles.

Les marchés (nettoyage, balayage de voirie, entretien des ascenseurs, produits d'entretien) ont été reconduits en prenant en compte les révisions contractuelles.

Ont également augmentés :

- ✓ Les transports scolaires (+1.13%),
- ✓ Le prix des repas des enfants (+11.1% pour les maternelles et + 9.8% pour les élémentaires),
- ✓ Les prestations de sonorisation et de gardiennage
- ✓ Les assurances s'orientent vers une augmentation de 5%
- ✓ Le prix du papier mais des économies sont anticipées grâce à la dématérialisation des documents de Conseil

- **La masse salariale (012) : 12 616 415.93 €**

La gestion des ressources humaines continuera de s'exercer dans un cadre budgétaire très rigoureux.

La masse salariale 2025 estimée à 13 millions, prend en compte :

- Les revalorisations du SMIC
- La revalorisation des échelles indiciaires (catégories A, B et C)
- La consolidation des promotions internes, avancements de grades et échelons 2024
- Les avancements d'échelons 2025
- La prévision des avancements de grades 2025
- Une organisation des services conciliant recrutements complémentaires si cela est nécessaire et maîtrise de la masse salariale.

Des recettes viennent atténuer le coût de la masse salariale (439 902€) :

- Mises à disposition de personnel,
- Participations de l'Etat sur contrats aidés et pour le conseiller numérique
- Remboursements de la part agent des chèques déjeuner
- Remboursements CPAM

- **Les atténuations de produits (014) : 50 000 €**

Ce chapitre est une provision pour d'éventuels reversements de fiscalité suite à des dégrèvements.

- **Les autres charges de gestion courante (65) : 1 156 785.15 €**

Ce chapitre regroupe :

- Les contributions
  - ✓ 148 704 € pour le SIVOS et 23 000 € pour le fonctionnement du gymnase
  - ✓ 17 100 € pour Initiative 77
  - ✓ 100 000 € de participation à Sainte Croix
  - ✓ 200 000 € de contributions au SDIS
- 256 145 € de subventions aux associations et participations aux organismes
- 28 115 € de subventions aux coopératives scolaires
- 48 000 € pour l'Office de Tourisme
- 202 530.15 € d'indemnités et cotisations des élus
- 10 000 € d'aides au ravalement
- 40 000 € de provision pour des admissions en non valeurs
- 98 000 € de renouvellement de licences
- 16 500 € de subvention au CCAS
- 31 309 € d'autres dépenses

- **Les frais financiers (66) : 720 000 €**

700 000 € de frais financiers correspondant au remboursement des intérêts, et 20 000 € d'ICNE.

Pour 2025, notre encours de dette sera de 19 339 M€, pour un remboursement du capital de 2 300 000 €.

2.5 M€ d'emprunt seront mis en place pour financer les investissements de 2025.

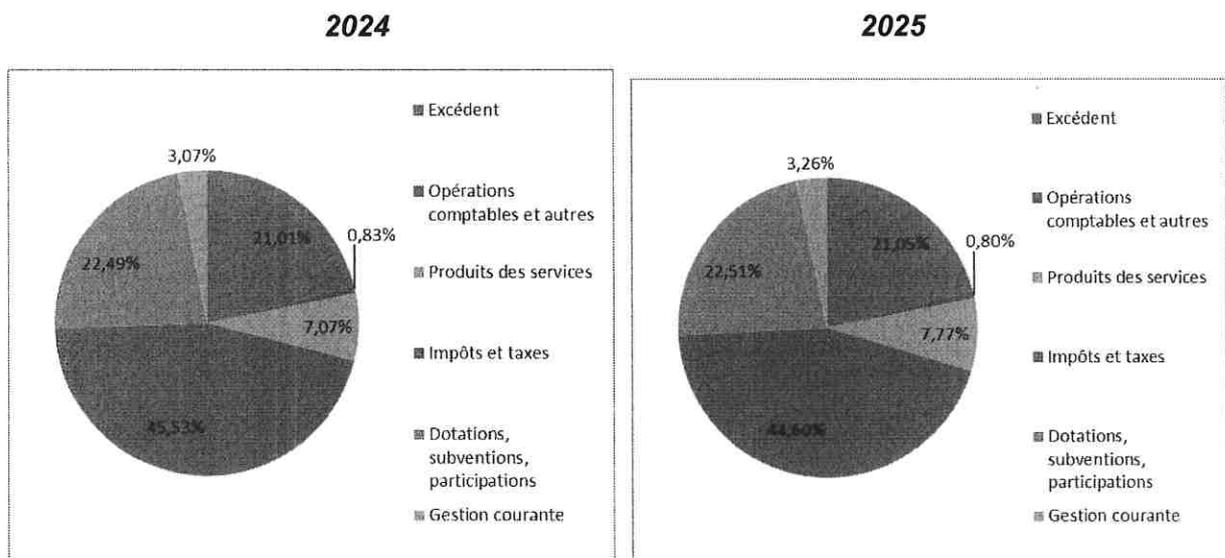
- **Les charges exceptionnelles (67) et dotations (68) : 52 700 €**

- 22 700 €, provision pour d'éventuels ajustements en cours d'année
- 30 000 €, provision pour dépréciation de créances douteuses mise en place avec la M57

En face de ces dépenses, les **recettes** :

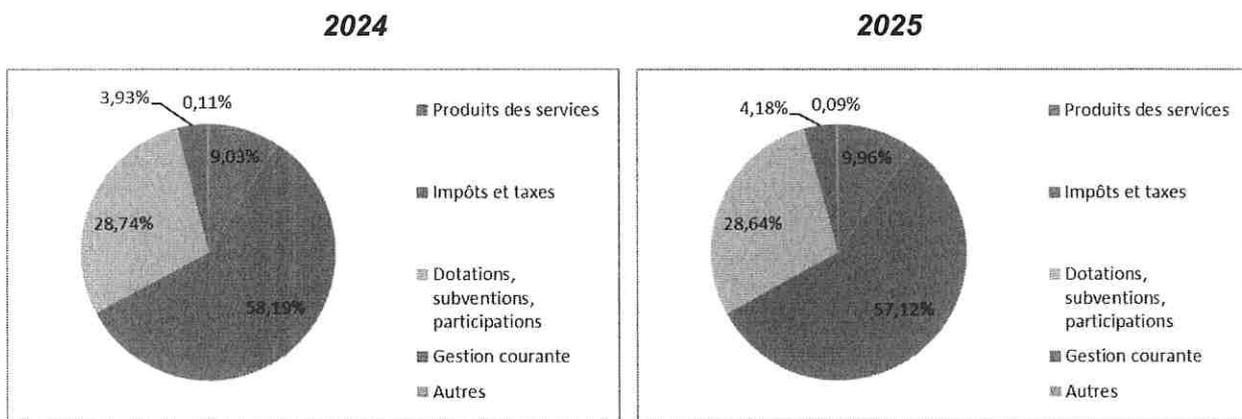
**Les recettes de fonctionnement**

La structure des recettes : 27.438 M€



Les recettes réelles : 21.454 M€

Par nature :

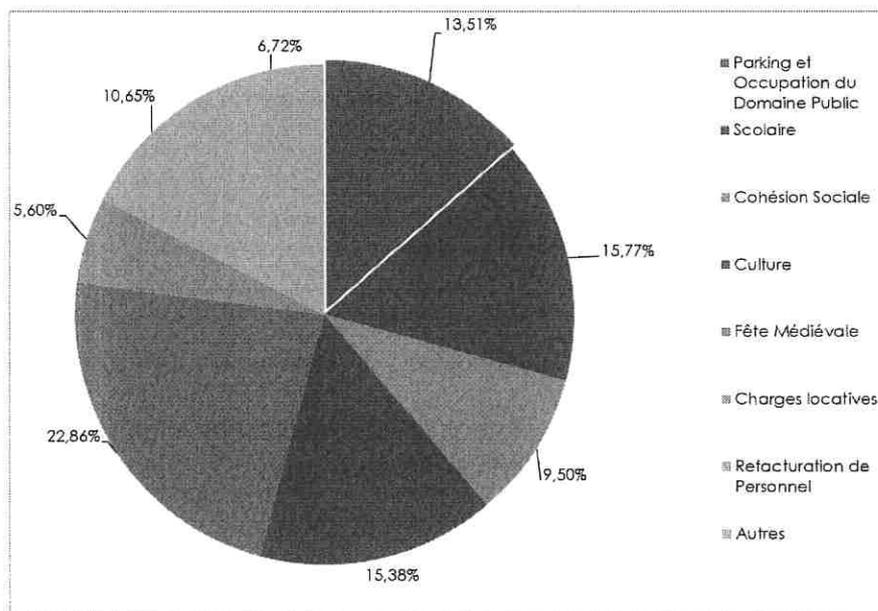


Les **recettes** proviennent de :

- **Les atténuations de charges (013) : 20 308€** concernent principalement des remboursements de personnel (maladie, assurance ...)
- **Les produits des services (70) : 2 136 491.56 €**

Les **tarifs municipaux** sont actualisés à **3 %**, conformément à la délibération n°2024.91 du 18 décembre 2024

- Parking et occupation du domaine public
- Affaires scolaires, crèches
- Fête Médiévale
- Centre Culturel, Médiathèque, Musée
- Refacturation des charges aux locataires ...



- **Les impôts et taxes (73) : 3 911 254.75 €** reconduits :

L'attribution de compensation de la CCDP est de 2 658 310.75 €.

Le FSRIF (Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France) a été prévu pour 1 M€.  
De même pour

- le FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales) : 150 000 €
- le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) : 102 944 €

o **La fiscalité locale (731) : 8 344 353 €**

La commune n'augmentera pas ses **taux de fiscalité** pour un produit prévisionnel de 7 738 353 €.

Les taux, pour mémoire :

41.73 %	Taxe Foncière sur le Bâti
48.80 %	Taxe Foncière sur le Non Bâti
16.90%	Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires

Les ajustements seront constatés après notification effective par les services de l'Etat en cours d'année.

La taxe sur l'électricité, taxe sur la publicité extérieure, et taxes additionnelles aux droits de mutation sont prévus prudemment, pour un total de 606 000 €.

o **Les dotations, subventions et participations (74) : 6 145 169.90 €**

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) restera figée : 1 720 000 €

Les autres dotations ont été reconduites à l'identique, en attendant les notifications, en application de la loi de finances.

Une prévision prudente a été faite sur les participations des autres financeurs (CAF, Département, Région, CPAM ...) pour le fonctionnement des services de la cohésion sociale (Crèches et Maison des Quartiers), Etat Civil, Culture (Médiathèque, Centre Culturel) ...

o **Les autres produits de gestion courante (75) : 896 974.10 €**

**Les loyers** des bâtiments communaux et mises en location de salles : 697 025.10 €, 132 949 € de participation salariale des chèques déjeuners des agents, 50 000 € d'indemnités d'assurance, et 17 000 € de redevances.

**Le budget 2025 en investissement :**

Cette section prévoit toutes les opérations qui améliorent le patrimoine, avec des opérations à moyen et long terme.

La commune conduit un programme d'investissements important.

Cette année, **8 158 487 €** seront investis, dont **4 193 497 €** restant à la charge de la commune après déduction des subventions.

Ces investissements ont été présentés au moment du ROB dans le délai de 10 semaines imparti, le 18 décembre dernier.

**Programmation des investissements (Rappel du ROB)**

o **La Sécurité**

✓ **La Police Municipale** : 47 200 €

Financements attendus : 25 133 € par le Département et la Région

La Police Municipale se verra dotée d'un nouveau véhicule et de 2 écrans supplémentaires pour le CSU, Centre de Supervision Urbain.

✓ **Modernisation des alarmes intrusion et incendie, et mise à jour des plans d'évacuation et d'intervention de l'école maternelle Raymond Louis et l'école des Marais** : 25 463 € ; une enveloppe de 15 000 € est également prévue pour le remplacement de poteaux d'incendie

✓ **Des extincteurs** continueront d'être installés et renouvelés dans les bâtiments communaux accueillants du public pour 5 000 €.

✓ **Mise en conformité électrique** de l'école des Coudoux : 10 800 €

## o **Le Cadre de vie**

- ✓ **La Voirie** : 450 000 € y seront consacrés cette année dont
  - 150 000 € de maîtrise d'œuvre pour la rue Saint Thibault, financée par 40 000 € du CAR
  - 50 000 € pour la création d'un parking (chemin des grattons) devant la déchetterie, co-financé par l'EPMS et le SMETOM

### ✓ **Les Equipements de la Ville**

- 400 000 € permettront d'achever le réaménagement de **l'Hôtel de Ville**, et de réaliser la rénovation de la façade, des menuiseries et l'installation d'éclairage à LED par soucis d'économie d'énergie.  
Financement par 80% de DSIL sur les façades et l'éclairage.  
Reste à charge : 200 000 €
- 137 000 € pour la **propreté urbaine** et les **espaces verts** : 2 véhicules, 1 petit camion benne, équipement des services de nouveau matériel : tondeuse, débroussailleuse, taille haie, automotrice de désherbage...
- **L'éclairage public** : 90 000 € pour la poursuite du renouvellement du parc et la mise aux normes des armoires
- 45 225 € seront consacrés à des acquisitions diverses (mobiliers urbains, travaux dans les logements, machines et outillages pour le CTM, arbres et arbustes ...)
- Pour le **Centre-Ville**, remplacement de la sonorisation du centre-ville, avec l'installation de 23 hauts parleurs pour 8 940 €
- Pour le **marché couvert**, 6 200 € seront consacrés au remplacement des éclairages avec un passage en LED
- 13 810 € pour le **pôle événementiel** pour accompagner de nombreuses manifestations sur la commune tout au long de l'année

### ✓ **La Ceinture verte**

- 1 700 000 € seront consacrés à la ceinture verte de Provins et sa voie verte partagée, financés au titre du plan vélo et mobilité actives, fonds verts, du CAR et IDF Nature  
Reste à charge : 153 267 €
- 24 000 € d'acquisition de parcelles sises rue du Canal cadastrées section AN 682 et 683. En effet, la Ville souhaite conforter le projet d'aménagement cyclable de type « voie verte » le long de l'aqueduc de la Voulzie des « Eaux de Paris ».

## o **Le Patrimoine Monumental**

### ✓ **L'église Sainte Croix**

La convention Patrimoine cadre, signée le 18 avril 2019, prévoit un programme annuel de travaux jusqu'en 2028.

Pour 2025, 870 500€ seront consacrés à la poursuite de la restauration du bas-côté Nord et Sud et de la nef de l'église Sainte Croix (tranches 2022 et 2023)

Le financement par tranche est de 400 000 € de la DRAC, 150 000 € de la Région et 200 000 € du Département.

Reste à charge : 495 500 €

- ✓ 35 500 € pour la 2<sup>ème</sup> tranche de l'élaboration d'un **plan de gestion Patrimonial** de « Provins ville de foires médiévales » en qualité de commune inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en tant qu'unique témoin historique d'une cité marchande.

Financement par 50% de la DRAC

Reste à charge : 19 575 €

## o **Les Sports**

Pour mémoire, Provins compte :

- 53 associations sportives, dont 6 scolaires
- 39 sont subventionnées pour 99 000 €, dont 6 scolaires

Les équipements sportifs sont assidument fréquentés par 3 lycées, 4 collèges et 6 écoles élémentaires.

- ✓ 2 650 000 € pour la construction **des tennis couverts**  
Financements à hauteur de 1 031 940 € par le Département, la Région, DETR et la FFT.  
Reste à charge : 1 618 060 €

➤ 26 300 € **d'équipements**

Main courante du basket 3\*3 et terrain de pétanque, abris de touche du terrain de rugby, but de basket mural, traceur de lignes, une balayeuse ...

- ✓ **La maison Sport Santé**

8 000 € sont prévus pour 6 vélos électriques.

La Maison Sport-Santé (MSS) permettra, sur critères, d'être pris en charge et accompagnés par des professionnels de la santé et du sport, afin de suivre un programme personnalisé susceptible de s'inscrire dans une pratique d'activité physique et sportive durable.

La MSS a en effet pour objet premier de proposer une offre d'activité physique adaptée de proximité par la mise en réseau d'acteurs pluridisciplinaires.

Elles participent activement à la mobilisation et coordination des acteurs locaux tels que les associations sportives, les professionnels de santé, du social et du sport.

L'un des objectifs est d'organiser le parcours du patient/usager en impliquant éducateurs sportifs et médecins traitants.

L'ouverture de l'école Multisports Municipale est prévue en septembre 2025.

- **La Culture et le Patrimoine**

- ✓ **La médiathèque Alain Peyrefitte**

500 000 € seront consacrés aux travaux de démolition, dépollution, et frais de maîtrise d'œuvre ainsi que la mise en place de bâtiments modulaires pour la future construction de la section jeunesse.

Cette opération sera financée par 250 000 € du FAC (CD 77)

Reste à charge 250 000 €

- ✓ **Le centre Culturel et Sportif Saint Ayoul**

Comme tous les ans, du matériel et des équipements sont renouvelés afin d'assurer la même qualité de programmation et répondre à l'évolution des fiches techniques des spectacles accueillis au cours de la saison culturelle.

Le Grand théâtre de 530 places et le petit théâtre de 120 places permettent la présentation de 25 à 30 spectacles par an.

9 000 à 10 000 spectateurs sont accueillis tous les ans, ainsi que 5 000 scolaires. Le nombre d'abonnés est d'environ 500.

45 000 € pour la rénovation du système de régulation de la chaufferie, conformément aux dispositions réglementaires du décret BACS pour les chaufferies d'une puissance supérieure à 290 KW à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

216 846 € pour du matériel de diffusion et de retours du son.

Financement par 40% de la Région.

Reste à charge : 144 564 €

- ✓ **Le service du Patrimoine**

- 7 775 € pour la poursuite de la restauration et la numérisation d'affiches.

Financement par 80 % DRAC, soit un reste à charge de 2 592 €

- 1 560 € pour la restauration céramique Renaissance C2RMF/Louvre. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une publication en partenariat avec le musée du Louvre.

Financement par 50 % par mécénat, soit un reste à charge de 910 €

○ **L'Enfance et la jeunesse**

- ✓ 625 281 € de travaux dans les **écoles** dont :
  - 155 000 € pour la réfection de la couverture des écoles maternelles et élémentaires Terrier Rouge  
Financement 80% DETR  
Reste à charge : 51 667 €
  - 380 000 € pour le remplacement des menuiseries de l'école maternelle Coudoux  
Financement 80% DETR  
Reste à charge : 126 667 €
  - 50 000 € pour l'aménagement d'un square et aire de jeux aux abords de l'école des Coudoux
  - 22 400 € pour le remplacement des sanitaires dans les écoles Désiré Laurent et élémentaire Voulzie
  - 16 200 € pour la réfection des aires de jeux de l'école de la Ville Haute
  - 1 681 € pour des équipements pour les enfants dans les écoles
- ✓ 27 716 € de mobilier, matériel et travaux dans **les crèches et la Maison des quartiers**, dont :
  - 10 000 € pour le remplacement de la climatisation dans la salle des moyens de la crèche d'Emilie
  - 1 156 € pour l'installation d'un kit de détresse pour l'accueil du CCAS, financé par une subvention de 40% du Département  
Reste à charge : 770 €

✓ **Le permis citoyen Provinois**

24 000 € sont budgétés pour le financement de 30 « Permis citoyen Provinois » proposé aux jeunes Provinois depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 en participant à hauteur de 800 € par permis en échange de 70 heures d'engagement citoyen dans un service de la Ville ou une association provinoise.

○ **L'état de la dette**

Pour 2025, notre encours de dette sera de 19 339 M€, pour un remboursement du capital de 2 300 000 €.

Un emprunt de 2.5 M€ sera mis en place pour financer les investissements de 2025.

ANNÉE RÉALISATION	LIBELLÉ	PRÊTEUR	DURÉE EN ANS	TYPE TAUX	ENCOURS AU 01/01/2025	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ
2006	REFINANCEMENT EN TAUX FIXE FIXE	CAISSE FRANCAISE DE RNT LOCAL	19	F	123 570,24	5 800,76	60 278,19	66 078,95
2010	micro creche	CAF	15	F	1 766,62	0,00	1 766,62	1 766,62
2012	INVESTISSEMENTS 2011	C.D.C.	15	F	371 336,65	16 747,28	118 360,58	135 107,86
2013	INVESTISSEMENTS 2012	CAISSE D'EPARGNE	30	F	1 467 719,04	96 061,36	56 914,64	152 976,00
2013	INVESTISSEMENTS 2013	STE.GENERALE MELUN	15	F	433 333,32	19 974,61	133 333,36	153 307,97
2015	INVTS 2014 ET REFINANCEMENTS 14	CAISSE FRANCAISE DE RNT LOCAL	15	F	1 394 189,66	47 200,29	371 396,55	418 596,84
2015	Refinancement de la fiche 172	CAISSE FRANCAISE DE RNT LOCAL	12	F	467 077,58	6 363,15	155 692,53	162 055,68
2016	investissements 2015	STE.GENERALE MELUN	20	F	900 000,00	17 552,91	80 000,00	97 552,91
2016	investissements 2016	STE.GENERALE MELUN	20	F	1 068 750,00	20 844,08	95 000,00	115 844,08
2016	REFINANCEMENTS 2016	CAISSE D'EPARGNE	20	F	2 361 980,10	77 083,22	196 831,67	273 914,89
2017	INVESTISSEMENTS 2017	CAISSE D'EPARGNE	20	F	975 000,00	31 732,19	75 000,00	106 732,19
2018	INVESTISSEMENTS 2018	CAISSE D'EPARGNE	20	F	1 050 000,00	34 173,13	75 000,00	109 173,13
2019	INVESTISSEMENTS 2019	La Banque Postale	15	F	975 000,00	6 468,76	100 000,00	106 468,76
2020	INVESTISSEMENTS 2020	CAISSE D'EPARGNE	15	F	1 050 000,00	13 972,50	100 000,00	113 972,50
2021	INVESTISSEMENTS 2021	CAISSE D'EPARGNE	15	F	1 200 000,00	6 161,26	100 000,00	106 161,26
2022	INVESTISSEMENTS 2022	CAISSE D'EPARGNE	15	F	1 700 000,03	36 960,00	133 333,32	170 293,32
2023	INVESTISSEMENTS 2023	C.F.F.	15	F	1 800 000,02	66 325,00	133 333,32	199 658,32
2024	INVESTISSEMENTS 2024	La Banque Postale	15	F	2 000 000,00	73 405,55	133 333,32	206 738,87
					19 339 723,26	576 826,05	2 119 574,10	2 696 400,15

Madame PINEAU-LUMONI demande ce qu'il en est de la convention avec l'association de tir à la cible pour l'entraînement au tir des policiers municipaux.

Monsieur LAVENKA répond que les formalités ont été accomplies du côté de la Ville. La convention est en attente de validation par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

M. DELVAUX demande s'il est prévu de reconstruire la tour de rempart dans le cadre du projet de ceinture verte.

Monsieur LAVENKA répond que oui et indique qu'il complétera sa réponse dans son propos à venir avant le vote du budget.

Mme PETROFFE demande si le contexte budgétaire est de nature à remettre en cause le plan vélo.

Monsieur LAVENKA répond que non.

Monsieur LAVENKA remercie Monsieur MARCHAND pour cette présentation d'un budget ambitieux et maîtrisé dans un contexte économique difficile. Le niveau des investissements est maintenu et les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées. Ce budget concrétise la ligne de force de l'action municipale en matière de sécurité avec un effectif de policiers municipaux qui passe de 4 à 10 et de 35 à 104 caméras de vidéo surveillance en 5 ans. Il est prévu d'ajouter avec le financement du FIPD, 12 caméras supplémentaires pour compléter le maillage qui permet déjà à la police une grande réactivité en matière de lutte contre la délinquance. La mise à disposition du Centre de Surveillance Urbain (CSU) et le partenariat avec la Police Nationale permet de réaliser de belles opérations.

Pour le quotidien, il faut insister sur la voirie et la propreté urbaine. A ce titre, une réelle mobilisation citoyenne est nécessaire notamment en matière de lutte contre les déjections canines. Les opérations de police en la matière mobilisent l'équipe sur des tranches horaires très matinales et privent les entrées et sorties d'école d'une présence policière nécessaire.

En ce qui concerne la ceinture verte et pour répondre à toutes les interrogations sur ce sujet, il est rappelé que la Ville ouvre un jardin public qui part du pont des bordes, sur un espace rénové et replanté, avec une ouverture des berges au public et création d'un cheminement piéton qui a nécessité la mise en sécurité pour démolition de la partie inférieure de la tourelle qui menaçait de s'écrouler dans sa partie haute. Cela entraînera la reconstruction de cette tourelle et la remise en état d'une partie du mur. Cette opération est prévue au budget.

Il précise que ces travaux se déroulent sur le rempart sud qui n'est ni classé, ni inscrit à l'inventaire des monuments historiques mais pour lequel toutes les autorisations ont été demandées et l'avant-projet élaboré en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France.

En matière de patrimoine, juillet 2025 verra l'inauguration de la première tranche de restauration de l'église Sainte-Croix.

Autre ligne de l'action municipale en matière de rénovation énergétique : les travaux réalisés en 5 ans sur 7 groupes scolaires. En 2025, ces travaux concernent l'école des Coudoux avec en plus la création d'un jardin à l'école du Terrier Rouge.

Le centre culturel sera doté d'un nouvel équipement de sonorisation pour 200 K€.

En matière sportive, il faut rappeler les travaux de réfection des tennis couverts et la création en septembre d'une maison sport santé grâce à laquelle le public du territoire pourra accéder à la pratique sportive sur prescription médicale.

L'hôtel de Ville verra l'achèvement des travaux de rénovation et la mise en lumière de la façade. Provins aura enfin un hôtel de Ville aux normes pour l'accueil du public avec de meilleures conditions de travail pour les agents.

Au total, c'est un bon budget 2025 qui est soumis au vote du Conseil, avec pour objectif de maintenir un bon niveau d'investissement et une stricte maîtrise des dépenses de fonctionnement et avec des taux d'imposition inchangés.

Avant de passer au vote, Monsieur LAVENKA informe l'assemblée que des travaux importants se poursuivent rue du collège, suite à une rupture de canalisation d'eau potable en raison d'un mouvement de terrain. Par sécurité, la rue est fermée à toute circulation. Véolia effectue des sondages pour vérifier l'état du réseau. La canalisation sera reprise sur 90 mètres. Les travaux se dérouleront du 17 au 27 février 2025.

Il est passé au vote du budget.

**VOTE DU CONSEIL** : A l'unanimité (32 voix « pour »)

## **2024.08 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

- *Vu le projet de Budget primitif 2025 présenté par le Maire et qui comprend :*

⇒ *le budget annexe de l'assainissement*

### **Il est demandé à l'Assemblée Municipale :**

- ⇒ D'adopter le budget annexe de l'assainissement 2025.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**DEBAT** : Monsieur LAVENKA donne la parole à M. MARCHAND qui présente les grandes lignes du budget annexe de l'assainissement à savoir :

EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
61523	Provision pour l'entretien du réseau	50 000,00	70611	Part communale de la surtaxe	132 000,00
617	Contrôle et suivi DSP	21 540,00			
6215	Refacturation de personnel	50 000,00	741	Redevance pour la performance du réseau	33 000,00
66111	Intérêts	15 000,00	7588	Redevance sur matières de vidange et curage	27 000,00
66112	ICNE	-362,27			
6811	Amort tx	400 000,00	7581	FCTVA	0,00
022	Dépenses imprévues		777	Amort subv	160 000,00
023	Autofinancement	788 792,30			
		<b>1 324 970,03</b>	002	Résultat 2024	972 970,03
					<b>1 324 970,03</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2315 - 270	Programme d'assainissement 2025	350 000,00			
	Diagnostos permanents	10 000,00			
2033	AAPC Travaux d'assainissement	2 000,00			
1641	Dette	17 000,00	10222	FCTVA	14 850,00
139...	Amort subv	160 000,00	28...	Amort tx	400 000,00
020	Dépenses imprévues		021	Autofinancement	788 792,30
	Dépenses d'équilibre	1 366 026,61	1641	Emprunt d'équilibre	0,00
	Restes à réaliser	211 938,42	001	Résultat 2024	900 605,73
		<b>2 116 965,03</b>		Restes à réaliser	12 717,00
					<b>2 116 965,03</b>
<b>BUDGET TOTAL</b>		<b>3 441 935,06</b>	<b>BUDGET TOTAL</b>		<b>3 441 935,06</b>

## En Fonctionnement

Sont prévues les dépenses courantes d'entretien et de contrôle pour 71 540 €.

Les recettes annuelles prévues :

- ✓ 132 000 € de surtaxe,
- ✓ 33 000 € de redevances reversées par l'agence de l'eau pour la performance des réseaux d'assainissement collectif (cf. délibération 2024.71 du 21 novembre 2024)
- ✓ 27 000 € de redevance sur matières de vidange et curage : reversement par le délégataire de 30% d'un montant par m3 de matière de vidange collectée auprès d'entreprises.

Assainissement
- Suppression de la redevance modernisation des réseaux.
Remplacée par :
- Redevance performance des systèmes = payée par le gestionnaire. La formule serait la suivante :
$M3 * \text{Tarif (non voté)} * (1 - \text{autosurveillance entre 0 et 0,3} - \text{conformité réglementaire entre 0 et 0,2} - \text{efficacité assainissement entre 0 et 0,2})$
→ Coeff de réduction potentiel de 70% (si performance technique optimale)

Conséquences :

- 2025 : une année de mise en œuvre -> application des coefficients de réduction maximums. Tarifs à adapter au minimum pour couvrir la charge (selon tarifs adoptés par l'Agence de l'Eau), qui sera appelée en 2026.
- 2026 et + : application des coefficients de réduction selon performance technique réelle + montée en puissance des tarifs de base (trajectoire pluriannuelle adoptée par les Agences de l'Eau) -> une rapide montée en charges potentielle qu'il convient d'anticiper (adaptations tarifaires, charge en prospective financière).

## En Investissement

350 000 € de travaux sur le réseau d'assainissement sont prévus pour des travaux de rénovation de réseau, dont la mise en place d'équipement pour améliorer le dispositif d'autosurveillance sur les déversoirs d'orage, Victor Garnier et Tribunal.

10 000 € de diagnostics permanents pour mise à jour de la boucle de rétroaction.

## L'état de la dette sur 2025 des emprunts en cours

ANNÉE RÉALISATION	LIBELLÉ	PRÊTEUR	DURÉE EN ANNÉES	TYPE TAUX	ENCOURS AU 01/01/2025	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ
2012	EXTENSION DE RESEAU	AGENCE BASSIN SEINE NORMANDIE	15	F	2 637,76	0,00	879,27	879,27
2012	MISE EN CONFORMITE DU SECTEUR	AGENCE BASSIN SEINE NORMANDIE	15	F	66,00	0,00	22,00	22,00
2023	INVESTISSEMENTS 2023	C.F.F.	25	F	384 000,00	14 976,00	16 000,00	30 976,00
					386 703,76	14 976,00	16 901,27	31 877,27

Pas de remarque particulière

**VOTE DU CONSEIL :** A l'unanimité (32 voix « pour »).

## **2025.09 – FIXATION DU TAUX DES IMPOTS POUR L'ANNEE 2025**

- Conformément à l'engagement pris lors du Rapport d'Orientation Budgétaire, les taux des impôts locaux, pour 2025, ne seront pas modifiés ;
- Considérant la délibération de la Communauté de Communes du Provinois du 12 septembre 2003, instituant la taxe professionnelle unique sur le territoire de la Communauté de Communes et que dès lors la Commune de Provins n'a plus à déterminer le taux de la taxe professionnelle.

### **Il est demandé à l'Assemblée Municipale :**

⇒ D'autoriser pour 2025, la reconduction des taux ci-dessous :

<b>TAXE HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES .....</b>	<b>16,90 %</b>
<b>TAXE FONCIERE.....</b>	<b>41,73 %</b>
<b>TAXE FONCIERE NON BATI.....</b>	<b>48,80 %</b>

⇒ D'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**DEBAT :** Monsieur LAVENKA donne la parole à M. MARCHAND qui rappelle la reconduction des taux pour l'année 2025 conformément à l'annonce faite par Monsieur le Maire lors de la discussion et le vote du budget.

Pas de remarque particulière.

**VOTE DU CONSEIL :** A l'unanimité (32 voix « pour »)

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h47.*

*A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, en application du décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 et de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021, le Procès-Verbal du Conseil Municipal est publié après approbation à la séance suivante du CM. Le Procès-verbal approuvé est signé par le Maire et le secrétaire de séance.*

Le Maire,  
  
Olivier LAVENKA

Le Secrétaire de séance,  
  
Nkembé PINEAU-LUMONI